Le manifeste de l'hon. L. J. Papineau.— Nous reproduisons aujourd'hui, sous ce titre, du *Journal de Québec*, un article très remarquable, que nos lecteurs peuvent lire et méditer. Il contient à l'adresse de M. Papineau et du peuple canadien des vérités importantes qu'on ne saurait trop répandre et propager. De semblables écrits font également honneur à leurs auteurs et à la presse canadienne.

Vente de chair humaine.—On dit que la vente des esclaves est abolie en Turquie. Cependant les maraudeurs n'en continuent pas moins leurs expéditions nocturnes dans les provinces circassiennes pour l'enlèvement des filles petites et grandes. Toutes les mesures du gouvernement russe échouent contre ce trafic, car le plus souvent il y a connivence entre le père et le marchand ; et, le croirait-on ? les filles elles-mêmes, bercées de l'espoir des belles positions que le hazard peut leur donner à Constantinople seraient bien fâchées si le coup monté pour leur enlèvement venait à manquer.

La Banque des Marchands.—La loi incorporant cette nouvelle Banque, qui comme on sait avait été reservée pour la sanction Royale est enfin sanctionnée. La Gazette Officielle de samedi en contient la proclamation. Le monde commercial et industriel apprendra sans doute cette nouvelle avec une vive satisfaction. Le besoin d'une autre institution financière dans l'intérêt de nos compatriotes se fait chaque jour de plus en plus sentir, et nul doute que de suite cette Banque sera mise en opération.

LE CONGRÈS, LA GUERRE ET LA PRÉSIDENCE.

La question présidentielle, véritable kaléidoscope politique, nous présente chaque jour quelque nouvel aspect qui modifie soudainement toutes les combinaisons précédentes. C'est ainsi que les professions de foi se succèdent, amenant sans cesse de nouveaux éléments d'hésitation et de fractionnement pour l'opinion publique. Aujourd'hui, c'est le tour du général Cass et Buchanan, qui vient développer ses idées sur la guerre du Mexique en même temps que sur le proviso de Wilmot.

Sur la première de ces questions, le général Cass déclare nettement que ce serait duperie que de ne pas exiger une indemnité pour l'argent et le sang répandus dans cette guerre provoquée, suivant lui, par le Mexique. Quant à l'étendue de l'indemnité, c'est au pouvoir exécutif qu'il appartient de la stipuler, et ce serait agir prematurément que de se lancer dès aujourd'hui dans aucune prévision à ce sujet.

En ce qui touche l'esclavage, l'honorable sénateur adopte pour devise la resolution proposé au sénat par M. Dickinson : il veut qu'on laisse à chaque état le soin de régler à cet égard sa police interieure, et son opinion en cela se fonde : 1° sur ce que le congrès n'a aucun pouvoir pour prononcer sur un tel sujet ; 2° sur ce que l'adoption du *proviso* aurait sans nul doute pour effet d'affaiblir les liens de l'Union.

Cette profession de foi est, de toutes celles qui ont été publiées jusqu'ici, la plus habile pour son auteur, la plus sage pour le pays. Henri Clay en condamnant la guerre, M. Buchanan en faisant des demi-concessions à l'esclavage, n'ont réussi par le fait qu'à satisfaire à peine autant de gens qu'ils en ont mécontenté. En laissant la solution entière de cette question épineuse à l'avenir et à la souveraineté individuelle de chaque état, M. Cass a l'avantage de laisser à chacun ses espérances entières. Cette doctrine est tout à la fois dans l'intérêt de sa popularité et dans celui de la nation. Une indemnité territoriale calculée sur de justes bases et le libre arbitre des Etats réservé sur la question de l'esclavage, telle est en deux mots sa devise, et nous croyons qu'elle rallera les esprits conciliants, les patriotes sages et modérés.

Du reste, l'honorable sénateur de l'Ohio a complété cet exposé de principes, en ce qui concerne la question de la guerre, dans une discussion qui a eu lieu jeudi dernier dans le sénat, sur le bill tendant à autoriser la levée de vingt mille volontaires. M. Cass proposa de discuter ce bill séance tenante en déclarant " *Qu'à ses yeux l'annexion totale du Mexique et l'extinction de son indépendance seraient une chose malheureuse*, mais que trainer la guerre en longueur serait precisément le moyen d'amener un tel résultat." Ces paroles patient et corrigent suffisamment, aux yeux des hommes timorés, ce que pouvait avoir de vague et de trop large sa doctrine au sujet de l'indemnité territoriale.

Cette proposition de mettre le bill des vingt volontaires à l'ordre du jour, donna lieu à un débat remarquable, dans lequel M. Calhoun demandait qu'on laissât la priorité aux résolutions qu'il a présentées naguères. " Le vote que je demande, s'est écrié le général Cass, ne préjuge rien. Mais il est beaucoup plus facile de condamner la conduite de l'administration en phrases métaphysiques, que de prendre la responsabilité de lui refuser les subsides qu'elle demande." Sur cette distinction si nette, la discussion s'échauffa quelque peu, et M. Calhoun persista avec véhémence à demander la priorité. Appelé à voter sur ce point, le sénat se trouva divisé en deux moities égales, 19 contre 19 et ce fut la voix du président qui seule fit pencher la balance en faveur du général Cass. Le bill toutefois ne fut que lu et non voté. Ce petit incident semble présager une chaude affaire à propos des resolutions de M. Calhoun, dont la discussion doit commencer aujourd'hui même.

Somme toute, le général Cass nous paraît avoir gagné du terrain depuis deux jours, et il peut être mis aujourd'hui avec MM. Buchanan, Dallas et Woodbury, au rang des candidats sérieux du parti démocrate. Ceux du parti whig ne se composent plus guères que du général Taylor et du juge MacLean, car on assure que Clay a pris le parti de se rendre à Washington, où il doit être arrivé présentement, pour déclarer au pied même de la *White House*, si longtemps l'objet de son ambition, qu'il renonce pour jamais à y entrer, et qu'il retire son nom de la liste des candidatures. Le général Scott, de son côté, a vu ses chances présidentielles baisser notablement depuis son incartade épistolaire contre les généraux Worth et Pillow. On parle même à Washington de son rappel. Pour peu que la bascule politique continue à jouer ainsi, ce sera surtout en fait d'élections présidentielles, qu'il faudra dire : les premiers sont les derniers, les derniers sont les premiers.

—*Courrier des Etats-Unis.*

NOUVELLES D'EUROPE.

ANGLETERRE.—Les longs debats dans les deux chambres sur le cours monétaire se sont terminés par la nomination d'un comité spécial chargé de rechercher les causes de la detresse commerciale de la Grande-Bretagne ; mais dans tous les cas le parlement parait décidé à maintenir le cours convertible.

La question de l'affranchissement civil et politique des Juifs a été produite, jeudi par lord John Russell.

Un comité spécial devait être nommé pour examiner l'état des colonies Occidentales et Orientales britanniques ; et un comité général pour examiner la loi des sucres de 1846, avec l'intention de suspendre l'operation de l'echelle descendante annuellement des droits differentiels actuels.

Depuis la dernière malle, il y a eu bien des faillites, la banque d'Angleterre refusant obstinément d'escompter, et ne le faisant qu'avec une parcimonie qui la sauve mais qui tue le commerce.

L'*Influenza* maladie épidémique, exerce ses ravages sur toute l'etendue des Isles Britanniques aussi bien que sur la plupart des pays du continent européen. A Londres, la bonne moitié des personnes employées dans les bureaux publics et les établissements particuliers, en ont été atteintes. Un un seul jour, il n'y avait pas moins de 180 commis et autres d'absent du bureau de la Poste ; et 1200 hommes de police manquaient à l'appel. Dans les campagnes, le fléau s'est attaqué à tout le monde et a tué les rejouissances avec les affaires. La mortalité a été croissante dans un rapport effrayant. Comme la maladie a été plus violente que partout ailleurs sur les côtes Est de l'Angleterre et de l'Ecosse, cela prouve jusqu'ou elle a été créée par des exhalaisons empoisonnées amenées par le vent d'Ouest.

Le bill des armes, au sujet de l'Irlande, va devenir loi dans peu de jours.

Les nouvelles d'Irlande sont désolantes, les assassinats y continuent, et la noblesse est obligée de fuir pour eviter la mort.

M. Cobden a abandonné les affaires pour se livrer davantage plus spécialement à la législation et à la politique.

Monseigneur Walsh ayant refusé d'accepter la charge d'archevêque catholique de Westminster, le Pape a conféré cet honneur à Monseigneur Wiseman.

Le Cholera avait presque cessé ses ravages à Constantinople ; à Trébizonde egalement. Il était sur le declin à Moscou, et très peu sevère à St. Pétersbourg. Il a fait son apparition en Galicie ; il y avait bruit qu'il avait atteint Londres et Paris ; mais ce bruit était sans fondement.

Il parait que Sa Majesté restera dans l'Isle de Man, durant l'été prochain.

AVIS IMPORTANT

LE commencement d'une année étant une époque favorable pour prendre ou renouveller un abonnement à la *Revue Canadienne* et à l'*Album Littéraire*, avis est donné par les présentes que tous les abonnés, LES ANCIENS COMME LES NOUVEAUX, ont droit aux PRIMES D'ABONNEMENT que nous avons annoncées depuis quelques mois. Ainsi en payant une année d'avance en s'abonnant, *six piastres comptant*, on a droit et on reçoit

20 ALBUMS POUR RIEN

C'est plus que la valeur de l'argent. L'ANNEE 1847 EST COMPLETE. Hatez-vous de vous abonner, car le nombre de filles est limité.

8 janvier.

AVIS.

ON s'adressera à la Législature à sa prochaine session, (ou à la suivante si le cas le requiert) pour en obtenir le privilége de construire un PONT DE PÉAGE sur la Rivière L'Assomption, de manière à joindre le village de ce nom avec la rive opposée, du côté de St. Sulpice. Ce pont dont la longueur excedera 330 pieds n'aura qu'un seul pilier, au centre, pour le supporter, de sorte qu'il y aura un libre espace de 160 et quelques pieds entre le pilier et chacune des rives. Il sera élevé de 6 pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux ; et n'aura pas de pont levis. Le privilége qui sera demandé s'étendra à une lieue en bas et une lieue en haut du dit pont ; laissant toutefois la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de canot au lieu connu sous le nom de "traverse de Guilbault" pour la commodité des piétons allant ou venant du haut de l'Assomption.

LES PEAGES QUI SERONT DEMANDES SONT :

1o.— Pour chaque Carosse ou autre voiture à quatre roues, avec un seul cheval et un conducteur, six deniers courant.

2o.— Pour chaque voiture à deux roues, et chaque voiture d'hiver, avec un seul cheval, et le conducteur, quatre deniers courant.

3o.— Pour chaque cheval ou autre bête de somme additionnel aux voitures mentionnées ci-dessus, deux deniers courant.

4o.— Pour chaque personne additionnelle dans une voiture, un denier courant.

5o.— Pour chaque personne à cheval, deux deniers et demi.

6o.— Pour chaque personne à pied, un denier.

7o.— Pour chaque cheval, jument, mule, âne, ou autre bête de somme ; taureau, bœuf, vache ou autre bête à corne de quelqu'espèce qu'elle soit, un denier et demi.

8o.— Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, cochon, etc. un demi denier.

A. LAROCQUE.

11 nov. 1847.

AVIS.

ON s'adressera à la Législature à sa prochaine session, (ou à la suivante si le cas le requiert) pour en obtenir le privilége de construire un PONT DE PÉAGE sur la Rivière L'Assomption, de manière à joindre le village de ce nom avec la rive opposée, du côté de St. Sulpice. Ce pont dont la longueur excedera 330 pieds n'aura qu'un seul pilier, au centre, pour le supporter, de sorte qu'il y aura un libre espace de 160 et quelques pieds entre le pilier et chacune des rives. Il sera élevé de 6 pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux ; et n'aura pas de pont levis. Le privilége qui sera demandé s'étendra à une lieue en bas et une lieue en haut du dit pont ; laissant toutefois la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de canot au lieu connu sous le nom de "traverse de Guilbault" pour la commodité des piétons allant ou venant du haut de l'Assomption.

LES PEAGES QUI SERONT DEMANDES SONT :

1o.— Pour chaque Carosse ou autre voiture à quatre roues, avec un seul cheval et un conducteur, six deniers courant.

2o.— Pour chaque voiture à deux roues, et chaque voiture d'hiver, avec un seul cheval, et le conducteur, quatre deniers courant.

3o.— Pour chaque cheval ou autre bête de somme additionnel aux voitures mentionnées ci-dessus, deux deniers courant.

4o.— Pour chaque personne additionnelle dans une voiture, un denier courant.

5o.— Pour chaque personne à cheval, deux deniers et demi.

6o.— Pour chaque personne à pied, un denier.

7o.— Pour chaque cheval, jument, mule, âne, ou autre bête de somme ; taureau, bœuf, vache ou autre bête à corne de quelqu'espèce qu'elle soit, un denier et demi.

8o.— Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, cochon, etc. un demi denier.

A. LAROCQUE.

11 nov. 1847.

AUX ELECTEURS DU COMTÉ DE VERCHERES.

MESSIEURS,

PERMETTEZ-MOI de vous offrir mes plus sincères remerciments pour l'honneur que vous venez de me faire en me choisissant unanimement pour la troisième fois, pour vous représenter en Parlement.

Je suis très sensible à cette marque répétée de la confiance que vous reposez en moi et vous pouvez être assurés que je ne trahirai jamais votre mandat.

Je demeure, messieurs,
Votre très obt. serviteur,
JAMES LESLIE.

Cottage Ste. Marie,
Montréal, 5 janv. 1848.

A VENDRE A CE BUREAU

LE DEUXIEME VOLUME DE

L'ALBUM

Littéraire et Musical de la Revue,

COMPRENANT LES 12 LIVRAISONS DE 1847.

CEUX qui désirent se procurer ce volume feront bien de ne pas tarder. Le nombre d'exemplaires que nous avons à vendre, étant malheureusement très limité.—PRIX : 20s.—Elégamment relié, 24s.—*Ecrire Franco.*

MESSIEURS LES ÉLECTEURS DU COMTÉ DE MONTREAL.

MESSIEURS,

L'HONNEUR que vous venez de me faire en me ré-élisant une quatrième fois pour votre Représentant, mérite ma plus vive reconnaissance, et exige de ma part la plus serieuse attention à m'acquitter du devoir que vous m'avez imposé. Je vous prie donc de vouloir bien recevoir mes plus sincères remerciments, et d'être persuadés que rien ne sera négligé pour bien remplir ce devoir important.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très dévoué serviteur,
A. JOBIN.

3 janvier 1848.

AUX LIBRES ET INDÉPENDANTS ÉLECTEURS DU

COMTÉ DE BERTHIER.

MESSIEURS,

EN venant aujourd'hui solliciter l'honneur de vos suffrages, je ne fais que céder au désir d'un grand nombre de citoyens influens de ce Comté, qui m'ont sollicité de me présenter à la prochaine élection. Je dois avouer que, depuis longtemps, l'idée d'être utile à mon pays, faisait battre mon cœur ; mais mon âge peut avancé et d'autres considérations m'ont fait différer jusqu'à ce jour de mettre cette idée à exécution. Aujourd'hui que plusieurs de ces considérations n'existent plus je ne vois absolument rien qui puisse me faire raisonnablement résister à un vœu si prononcé. Je vous préviens donc que j'irai prochainement vous demander une part de vos suffrages. Quant à mes opinions politiques, elles sont connues de la plupart d'entre vous. Qu'il me suffise de dire que je suis Réformiste et Canadien avant tout.

Je suis,
Messieurs,
Votre dévoué serviteur,
L. A. DEROME.

23 déc.

AUX ELECTEURS DU COMTÉ DE BEAUHARNAIS.

MESSIEURS,

AYANT été invité par un grand nombre des Electeurs respectables des différentes Paroisses et Townships de votre Comté, à m'offrir comme Candidat à la prochaine election d'un Membre pour les representer dans le prochain Parlement Provincial ; Je suis décidé de solliciter les suffrages des electeurs ; et si j'ai encore l'honneur de vous représenter dans la Chambre d'Assemblée de notre Parlement Provincial, je m'efforcerai d'appuyer fidèlement et diligemment toutes les mesures tendant à développer les ressources de notre commune patrie, et d'augmenter la prospérité du peuple. Ce sera mon désir le plus empressé d'adopter un système d'Emigration, qui assurera l'arrivée des Emigrants dans cette Colonie, en bonne condition et en bonne santé, et préviendra par là même l'introduction dans le pays de la peste et des horreurs qui l'accompagnent.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Bien respectueusement,
Votre très humble, et
Obéissant serviteur,
JACOB DEWITT.

Montréal, 14 dec. 1847.

CORPORATION DE MONTREAL.

BUREAU DU TRESORIER DE LA CITE,
Hotel-de-Ville, 16 aout 1847.

AVIS public est par le présent donné à tous ceux qui doivent à la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe sur leurs chevaux, ou autrement, de venir payer sans délai.

Avis public est de plus donné que les livres des cotiseurs pour les Quartiers Ste. Anne et St. Antoine, pour l'année courante, sont préparés et sont filés dans le Bureau du Trésorier de la Cité, et sont prets à etre examinés par le public afin que ceux qui se croiront lezés par les cotisations ou par les sommes chargées sur leurs propriétés, meubles ou immeubles, puissent faire application au Conseil de Ville pour telle diminution que les circonstance de leur application peuvent justifier ; pourvû que telle application soit faite d'ici à trois semaines de cette date. Un Comité du Conseil sera nommé pour faire droit sur les applications, lesquelles doivent être adressés par écrit et laissées au Bureau du Trésorier de la Cité accompagnées de Baux ou autres pieces justificatives.

ED. DEMERS,
Trésorier de la Cité.

19 aout.

MAGASIN DE MODES.

ETABLISSEMENT PARISIEN.

MADAME ROLIEU a l'honneur d'informer les Dames de Montréal, qu'elle vient d'ouvrir son établissement de modes

AU NO. **157**, RUE NOTRE-DAME.

On trouvera chez elle, un grand assortiment d'*OBJETS DE MODES, FLEURS ERINNASES, CHAPEAUX, BONNETS, ORNEMENTS POUR CHEVEUX &c. &c.*, d'après les dernières modes de Londres et de Paris. Habillements et ouvrages faits sur commande.

Montréal, 23 nov. 1847.

SALONS D'EXPOSITION

DE MODISTE.

MLLE. MAJOR

A L'HONNEUR d'annoncer aux Dames de Montréal et des environs que ses SALONS D'EXPOSITION sont MAINTENANT OUVERTS ; elle vient de recevoir les

MODES D'HIVER LES PLUS EN VOGUE

et elle a pris des arrangements pour continuer à les recevoir tous les mois.

Grande rue St. Jacques,
19 nov., 1847.

AVIS.

TOUTES Personnes qui ont des reclamations contre la succession de feu JOHN EASTON MILLS, Ecuyer, en son vivant Banquier de Montréal, sont priées de les présenter pour être réglées, et celles qui doivent à la dite succession de payer sans délai le montant de leurs comptes, au bureau occupé ci-devant par le défunt rue St. François-Xavier.

WILLIAM LYMAN,
Procureur de Mme Hannah Lyman Mills

Montréal, 26 nov.

VERNIS SUPERIEUR.

POUR TUYAUX DE POELES

A vendre par
M. PARKER & CIE.
Pharmaciens, 100, rue Notre-Dame
Vis-à-vis la rue St. Jean-Baptiste.,

29 oct.

LIVRES FRANCAIS.

LES ouvrages français suivants viennent d'être reçus et sont à vendre par le soussigné Grande Rue St. Jacques.

Arthur, par Eugène Sue. 4 vols. 8s.
Deux Histoires 1772—1840. 1.—Aventures D'Hercule Hardi. 2.—Le Colonel De Surville par E. Sue, 2 vols. 4s.
La Vigie de Kost—Ven Ryman Maritime, par E. Sue 3 vols. 6s.
Deleytor Arabian Godolphin, Kardiki par do 1 vol. 2s.
Pilk et Plok par do. 2s.
Le Morne-au-Diable, par do. 2 vols. 4s.
Thérèse Dunoyer, par do. 2 vols. 4s.
Les Mystères de Paris, par do. 10 vols. 20s.
Latréaumont, par do. 2 vols. 4s.
Jean Cavalier ou Les Fanatiques des Cevennes, par E. Sue, 4 vols. 8s.
La Couaratcha, par do. 2 vols 4s.
Périodes de la Littérature et des arts, par H. C. Guilhe
Leçons de Philosophie Intellectuelle et Morale, par do.
Paul et Virginie, par J. H. Bernardin de St. Pierre 3s.

JOHN MCCOY.

17 déc.

L. P. BOUVIN,

IMPORTATEUR

D'HARDES, ELEGANS, NEUFS, *ET OBJETS DE FANTAISIE.*

INFORME respectueusement ses patrons et le public en général qu'il ouvrira ce splendide magazin coin de la rue Notre-Dame et Saint-Vincent, presque vis-à-vis le Palais de Justice, JEUDI prochain le 23 du courant avec une collection de marchandises nouvelles et de dernier goût à laquelle il appelle l'attention du Public.

Montréal, 21 déc. 1847.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU

CHEMIN DE FER DU

ST. LAURENT ET DE *L'ATLANTIQUE*

MONTREAL, 20 Déc. 1847.

AVIS est par le présent donné que l'ASSEMBLEE ANNUELLE des ACTIONNAIRES au FOND CAPITAL de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, aura lieu au bureau de la Compagnie, No. 18, Petite rue St. Jacques, en cette Cité, MERCREDI, le 19me jour de JANVIER 1848, à UNE heure précise P. M., afin de choisir trois directeurs à la place de l'hon. Peter Mc.Gill, Samuel Brooks et Alexander T. Galt, écuyers, qui cesseront alors d'être en office par rotation, et pour transiger toute affaire qui peut avoir rapport à la dite Compagnie.

Par ordre,
THOMAS STEERS,
Secrétaire.

24 déc.

MARCHAND-TAILLEUR.

LE Soussigné, reconnaissant de l'encouragement qu'il a reçu de ses nombreuses pratiques, prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général qu'ayant reçu son assortiment d'automne et d'hiver, il est prêt à exécuter toutes commandes qu'on voudra bien lui confier.

Les personnes désirant fournir leur drap seront servis avec la même attention et la même ponctualité.

CHARLES GAREAU.

29 oct.

CORPORATION DE MONTRÉAL.

TOUTES personnes endettées envers la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe ou autrement, sont notifiés de PAYER IMMEDIATEMENT entre les mains du Trésorier, à défaut de quoi ELLES SERONT POURSUIVIES pour le recouvrement du montant de leurs dettes, sans distinction.

ED. DEMERS,
Trésorier de la Cité.

Bureau du Trésorier de la Cité,
15 septembre, 1847.

PORTRAITS AU

DAGUERREOTYPE.

M. DESNOYERS a l'honneur d'informer le public de Montréal qu'il a ouvert ses *CHAMBRES DE DAGUERREOTYPE* au No. 130, Rue Notre Dame, où il se propose d'exercer son art. M. D. peut prendre des portraits d'enfants à tout âge. Il se transportera aussi à la résidence de ceux qui le désireront. Ceux qui voudraient conserver les traits d'un parent ou ami décédé peuvent le faire en s'adressant à M. D. le plus tôt possible après la mort.

N. B.—M. D. enseigne l'art du Daguerréotype en douze leçons et a un appareil à vendre. Ses prix sont très réduits.

☞ Entrée par la porte cochère.

23 nov.

ECOLE.

DE

Medecine et de Chirurgie.

LES lectures à cette école, incorporée, commenceront le 1er NOVEMBRE prochain, et finiront le DERNIER d'AVRIL. Les lectures, à l'avenir seront données qu'en français, comme suit :

L'Anatomie	Dr.	BIBAUD.
Les Accouchements	"	ARNOLDI.
La Pratique de la Médecine	"	BADOLEY.
La Chirurgie	"	MONRO.
La matière méd. et la thérapeutique	"	J.E.CODERRE
La Chimie	"	SUTHERLAND
L'Institut de médecin ou physiologie	"	PELTIER.
La médecine légale	"	BOVEE.
La Chimique Médicale	"	BADOLEY.
La Clinique Chirurgicale	"	ARNOLDI.

N. B. Les élèves qui auront complété leurs cours cette école pourront avoir le dégré de l'Université du Collége McGill d'après un arrangement fait entre ces deux institutions, et en prenant un " Annus Medicus," à ce collége.

WILLIAM SUTHERLAND,
M. D.

2 sept. 1847.

DILIGENCE

ENTRE

MONTREAL ET QUEBEC.

TRAJET EN DEUX JOURS.

LE public est respectueusement informé que les soussignés ont établi une LIGNE DE DILIGENCE qui laissera MONTREAL et QUEBEC TOUS LES JOURS (excepté les Dimanches.)

Elle partira de l'Hotel LEBLANC, à Montréal, Place de la Douane.

Le plus grand soin a été donné au choix de conducteurs soigneux et polis, et les Diligences sont très confortables. Les passagers qui les honoreront de leur patronage, seront traités avec le plus grand soin.

La Diligence s'arrêtera aux Trois-Rivières, à l'Hotel BERNARD et à l'Hotel de M. OXBOW.

Le bureau de la Diligence sera tenu à l'Hotel LEBLANC, Place de la Douane, Montréal, où il y aura des ecrits à toute heure. Tout bagage extra doit être laissé au bureau de la Diligence, le soir, où on y portera la plus grande attention.

W. ROBINSON, T. & T. LECOMTE, } Propriétaires, *Montréal.*
S. HOUGH, } Propriétaire, *Québec.*

Agent à Montréal,
G. LEBLANC.

Agent aux Trois-Rivières,
O. GOUIN.

3 déc.

MOUVEMENTS DE BATEAUX A VAPEUR, ETC., A VENDRE.

LES mouvements du Bateau à Vapeur dont on s'est servi sur le canal de Lachine, avec ou sans les Pompes qui lui appartiennent, seront vendus privement à des conditions et termes de paiements raisonnables.

Ces mouvements faits par Parkyn, sont dans le meilleur état et de la force de 30 à 40 chevaux. Les cilindres sont de 30 pouces de diamètre avec des soupapes compliquées et de six pieds d'action.

Les deux Pompes sont d'une construction excellente, de 21 pouces de diamètre et de quatre pieds d'action.

Le tout ne tems seront mis en vente soit ensemble ou séparément, deux pompes, au bas du Pontrée du canal, avec un entonoir de fer fondu pour les mettre en opération.

Pour plus amples informations quant aux conditions et aux particularités, s'adresser à ce bureau.

Par ordre,
THOMAS A. BEGLEY,
Secrétaire des Travaux Publics.

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
16 décembre, 1847.

AUX ENTREPRENEURS.

LES Personnes qui voudront entreprendre la construction d'un MOULIN à FARINE, dans la paroisse de St-Césaire, Seigneurie Debartzch, voudront bien s'adresser pour prendre des arrangements au bureau Seigneurial.

21 mai. E. S. DE ROTTERMUND

MAGASIN CANADIEN

DE

FERONNERIE.

LE Soussigné reçoit à présent par différents vaisseaux du de Liverpool, *Jan, Britannia, Montezuma, Chapman, Aqua Marine, etc. etc.*

Fer anglais assorti,
Banke best Feuilliard,
Boites de Boues, Bêches Pelles &c &c.

De plus, un assortiment de Quincaillerie et Cotellerie.

Les Marchands de la campagne trouveront de l'avantage à venir examiner son assortiment vû qu'il a exprès seulement été importé pour le commerce du Bas-Canada.

A vendre à des conditions faciles.

W. F. LESTE,
No. 81 Rue St. Paul, et
" 70 Coin de la Place
Jacques Cartier.

8 juin.

AUX ETUDIANTS.

CEUX des Etudiants en Médecine qui désireraient pensionner en cette ville, trouveront chez Mme St JULIEN des voitures pour les conduire à leurs Cours matin et soir.

26 oct.

Portrait de Jacques Cartier.

A la sollicitation de quelques citoyens, M. THOMAS HAMEL, artiste de Québec, s'est décidé à publier une lithographie du Portrait ci-dessus, si toutefois le public parait disposé à l'encourager. En conséquence, le soussigné prendra les noms des personnes qui voudraient s'inscrire. Des listes seront déposées chez MM. les Libraires de cette ville. Souscription : 5s.

G. N. GOSSELIN,
Agent.

Montréal, 4 nov. 1847.